Vigneux sur seine

République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N° 26.228
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Education
Affaire suivie par : V.DUPUY

Contrat C2664 - Fournitures Scolaires, de matériels pédagogiques et Jeux-Jouets pour les écoles maternelles, élémentaires et les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 26.199 du 30 septembre 2026 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique adopté par la délibération n° 26.081 du 8 avril 2026 ;

Considérant que la procédure de passation d'appel d'offres ouvert est en cours et que le renouvellement des marchés publics relatif à ces fournitures est prévu en début d'année 2027 ;

Considérant que la commune doit assurer la continuité de l'approvisionnement en fournitures scolaires, matériel pédagogique, livres, jeux et jouets destinés à l'équipement des écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires et doit avoir la possibilité de procéder à des acquisitions ponctuelles jusqu'au renouvellement des marchés publics ;

Considérant qu'une procédure allégée a été lancée mais qu'il n'a pas été réalisé de mise en concurrence du fait que les tarifs appliqués par les titulaires des marchés publics arrivés à échéance demeurent inchangés et qu'ils proposent des offres économiquement avantageuses.

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER les devis relatifs à l'acquisition et à la livraison de fournitures scolaires, livres scolaires, livres non scolaires, fournitures destinées aux travaux manuels, matériels pédagogiques, jeux et jouets à destination des groupes scolaires et des services municipaux de la ville de Vigneux-sur-Seine, avec les opérateurs économiques suivants :

Fournitures concernées	Sociétés	Montants maximum annuels
Fournitures scolaires	PL DIFFUSION – 157 Bd MacDonald – 75019 PARIS	10 000 euros HT
Fournitures destinées aux travaux manuels, matériels pédagogiques	LIBRAIRIE LAIQUE – 1 route de Montredon – 43000 LE PUY EN VELAY	8000 euros HT
Fournitures de livres scolaires et non scolaires	LIBRAIRIE LAIQUE – 1 route de Montredon – 43000 LE PUY EN VELAY	8 000 € HT
Fournitures de jeux et jouets	SAS LACOSTE - 15 ALLEE DE LA SARRIETTE – 84250 LE THOR	8 000 euros HT

- Article 2 : DE PRÉCISER que les présentes commandes prennent effet à compter de leur notification aux sociétés mentionnées à l'article 1 jusqu'au 31 décembre 2026.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 05/11/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20261105-26-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 05/11/2026

